

CONDUIRE UN PROJET DE CONCEPTION DES LOCAUX ET SITUATIONS DE TRAVAIL

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020

Version imprimable

Avertissement

Le présent document n'est pas conçu pour un usage en projection de diaporama devant un public.

Il est conseillé de le lire individuellement à l'écran de l'ordinateur et attentivement comme s'il s'agissait d'un document de texte. Les animations Power point ne sont utilisées que pour faire apparaître des commentaires aux étapes pertinentes.

Ce document est repris de manière strictement identique dans un autre fichier, sans animation mais avec les commentaires, de manière à pouvoir être imprimé si nécessaire.

Conception des lieux et situations de travail

Créer de nouveaux lieux de travail est, le plus souvent pour un employeur, une opération qui ne se rencontre qu'une seule fois au cours d'une vie professionnelle.

Les enjeux économiques sont alors très forts et la découverte de la responsabilité cumulée de chef d'entreprise et de maître d'ouvrage peut s'avérer particulièrement déroutante.

En particulier, la faisabilité du projet dépend de nombreux paramètres : règles d'urbanisme et d'aménagement, disponibilité de la main d'œuvre, financement, coût d'exploitation, etc.

La mise en œuvre d'une démarche générale, dans laquelle l'humain trouve parfaitement sa place, est toujours à privilégier.

En effet, une vision globale de l'activité de travail, plutôt qu'une vision essentiellement technique, souvent fragmentée ou sectorisée, est garante d'un résultat optimal, tant sur le plan économique que sur le plan du bien-être au travail.

La démarche schématisée plus bas permet de conduire graduellement le projet, par des phases d'itération et de validation, en concertation de tous les acteurs de l'entreprise et avec l'appui de personnes ressources.

Des liens vers des ressources internet sont proposés en fin de document afin d'orienter le lecteur vers les moyens disponibles sur les sites de nos partenaires.

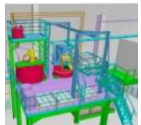
Démarche de projet étape par étape



Maître d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage / Ergonome (AMU) / Programmiste

Production, machines, équipements



Ingénierie Interne /Externe

Activité de travail



Salariés Utilisateurs
Maîtrise/Opérateurs/IRP

Etude d'opportunité et de faisabilité du projet

Constitution d'un Groupe de Travail Projet



Deuxième Étape :

Dès que l'étude de faisabilité est validée, un groupe projet doit être constitué. Il regroupe :

- les ressources internes indispensables au projet (direction, responsables techniques, RH, Gestion...),
- l'équipe d'Assistance à Maîtrise de l'Ouvrage (AMO, AMU, Programmiste),
- les instances représentatives du personnel et des futurs utilisateurs du bâtiment et de ses équipements.

Première Étape :

Le commanditaire (MOA) se donne le moyen de réaliser une étude de faisabilité avec des ressources internes (responsables de production, R&D, Gestion...) et externes (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Assistant à Maîtrise d'Usage, Programmiste). Sur les projets privés de taille modeste, les fonctions d'AMO sont souvent tenues par l'architecte du projet assisté par des bureaux d'études techniques. Le choix très en amont d'une Assistance à Maîtrise d'Usage et ergonomie permet d'intégrer dès le démarrage du projet l'objectif de qualité de vie au travail et de performance.

[AMO, AMU, programmiste](#)

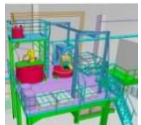
Démarche de projet étape par étape



Maître d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage / Ergonome (AMU) / Programmiste

Production, machines, équipements



Ingénierie Interne / Externe

Cahiers des charges

Activité de travail



Salariés Utilisateurs
Maîtrise/Opérateurs/IRP



Analyse de l'existant
Prescrit / Réalisé
Organisation future du travail
Validation programme

Etude d'opportunité et de faisabilité du projet

Constitution d'un Groupe de Travail Projet

Programmation

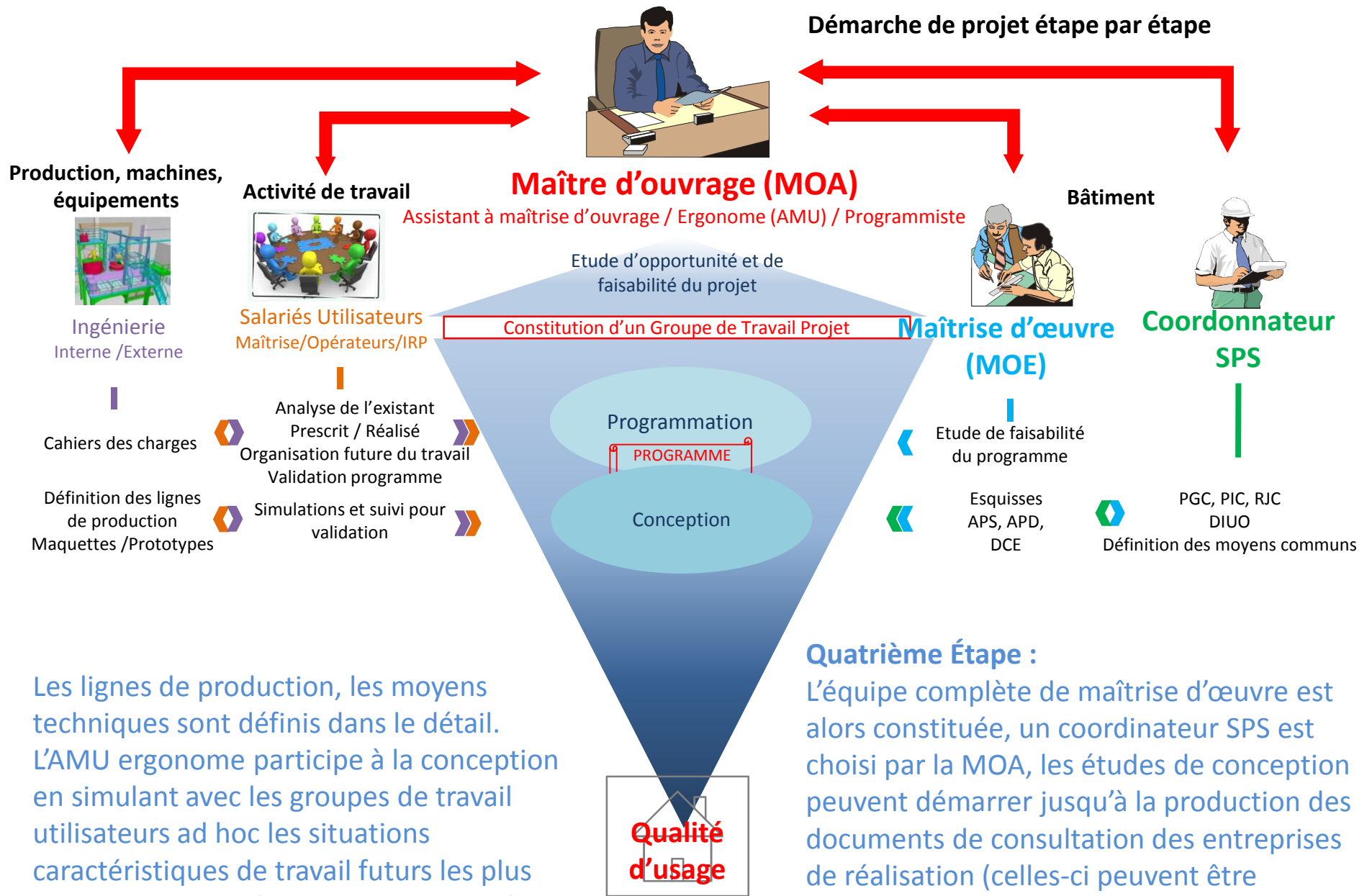
PROGRAMME / CDCF

Qualité d'usage

L'élaboration du programme est alimentée par :

- le cahier des charges techniques process et équipements de travail, construit par les services de production internes,
- l'analyse du travail existant et la projection sur l'organisation et les conditions futures du travail produite par l'ergonome assistant à maîtrise d'usage.

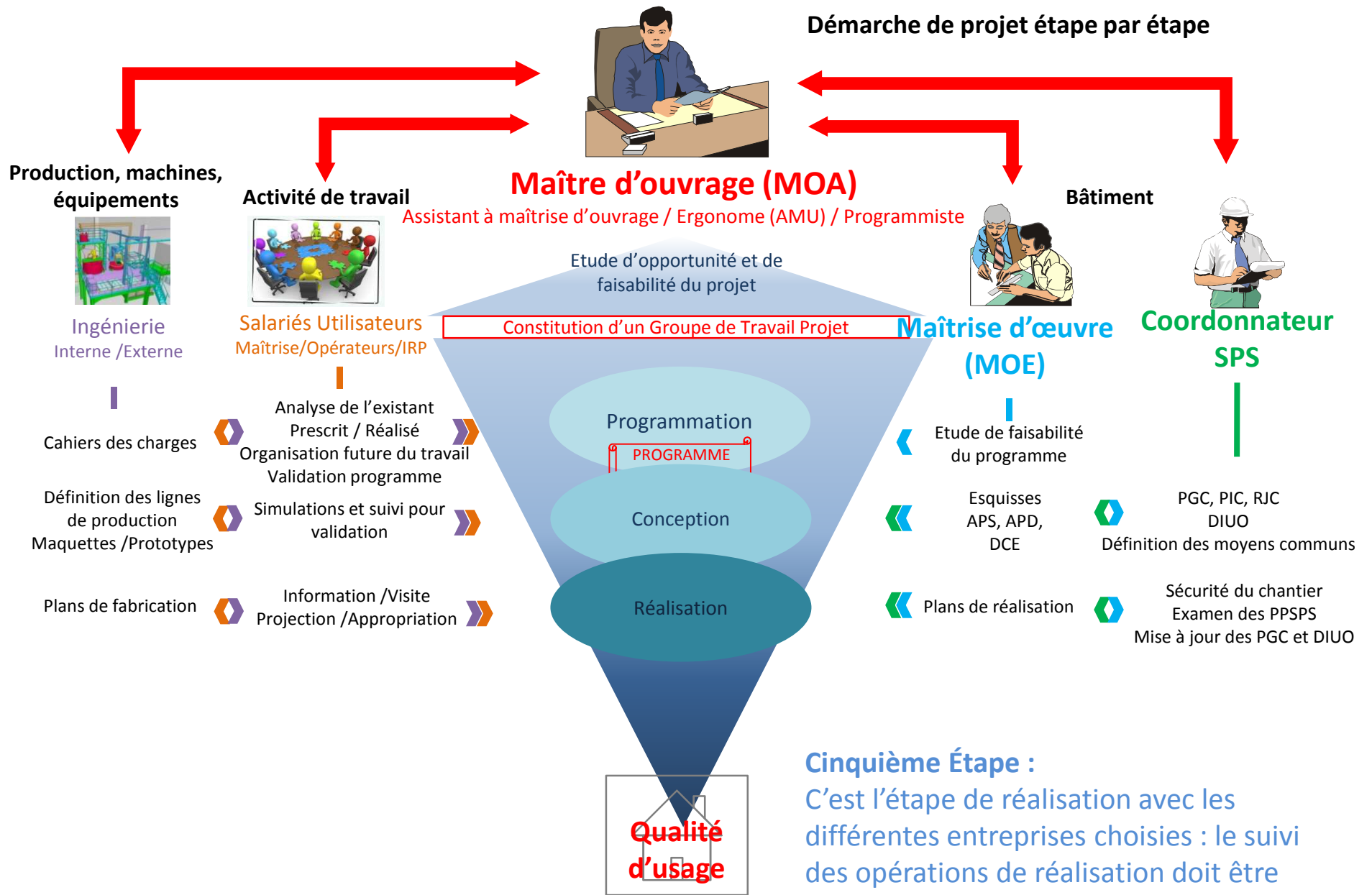
Troisième Étape :
Le groupe projet participe à la phase de programmation en co-élaborant le cahier des charges qui tient compte des obligations réglementaires, des éléments de process concernés, de l'organisation spatiale, du travail futur, des différents flux, des surfaces nécessaires, des grands équipement techniques, des objectifs en termes d'ambiance physique, etc. En parallèle, l'architecte peut commencer à dessiner le plan d'implantation du bâtiment et de zonage à partir des premiers éléments de programme fournis.



Les lignes de production, les moyens techniques sont définis dans le détail. L'AMU ergonomique participe à la conception en simulant avec les groupes de travail utilisateurs ad hoc les situations caractéristiques de travail futurs les plus sensibles. Cette démarche permet de faire évoluer le programme pour tenir compte de l'activité future prévisible.

Quatrième Étape :

L'équipe complète de maîtrise d'œuvre est alors constituée, un coordinateur SPS est choisi par la MOA, les études de conception peuvent démarrer jusqu'à la production des documents de consultation des entreprises de réalisation (celles-ci peuvent être associées en amont pour accélérer le processus et améliorer l'adéquation programme- projet-réalisation).



Cinquième Étape :

C'est l'étape de réalisation avec les différentes entreprises choisies : le suivi des opérations de réalisation doit être rigoureux pour obtenir la qualité d'usage et d'exploitation voulue.

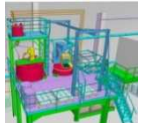
Démarche de projet étape par étape



Maître d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage / Ergonome (AMU) / Programmiste

Production, machines, équipements



Ingénierie Interne / Externe

Activité de travail



Salariés Utilisateurs Maîtrise/Opérateurs/IRP



Maîtrise d'œuvre (MOE)

Bâtiment



Coordonnateur SPS

Etude d'opportunité et de faisabilité du projet

Constitution d'un Groupe de Travail Projet

Programmation

PROGRAMME

Conception

Réalisation

Mise en service

Qualité d'usage

Cahiers des charges



Analyse de l'existant Prescrit / Réalisé
Organisation future du travail
Validation programme



Définition des lignes de production
Maquettes / Prototypes



Simulations et suivi pour validation



Plans de fabrication



Information / Visite
Projection / Appropriation



Notices fonctionnelles
Notices d'utilisation
Rapports d'essais



Evaluation
Formation / Appropriation
Modes opératoires
Fiches de postes
Procédures de sécurité



Etude de faisabilité du programme



Esquisses APS, APD, DCE



Plans de réalisation



AOR-OPR - Dossier des ouvrages exécutés (DOE)



PGC, PIC, RJC
DIUO



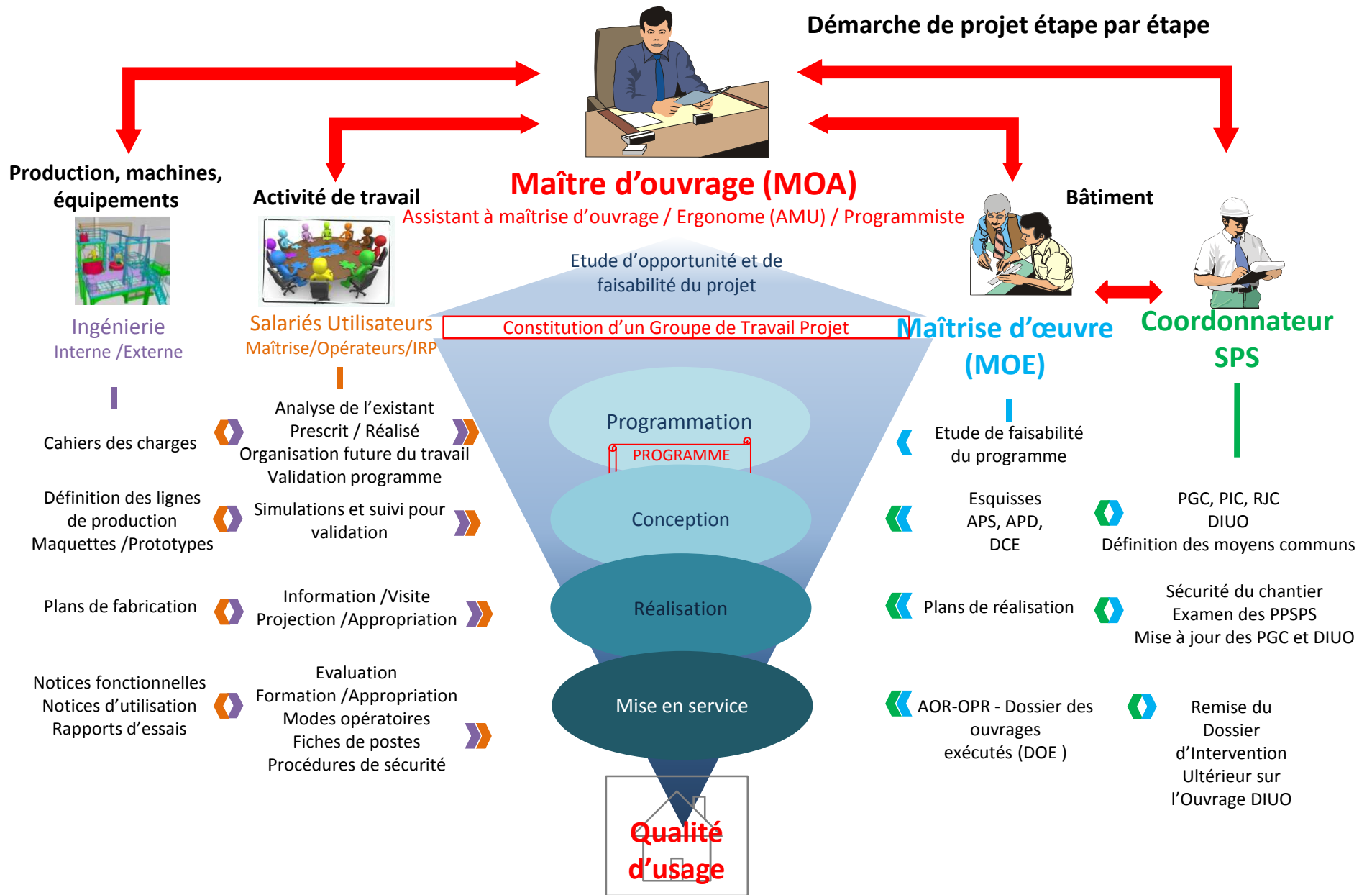
Sécurité du chantier
Examen des PPSPS
Mise à jour des PGC et DIUO



Remise du Dossier d'Intervention
Ultérieur sur l'Ouvrage DIUO

Sixième Étape :

L'étape de réception permet de lever les réserves sur les malfaçons en les corrigeant. L'étape de mise en service doit être anticipée en termes de formation des futurs utilisateurs et en termes d'anticipation du déménagement.



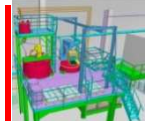
Démarche de projet : schéma général



Maître d'ouvrage (MOA)

Assistant à maîtrise d'ouvrage / Ergonome (AMU) / Programmiste

Production, machines, équipements



Ingénierie Interne / Externe

Activité de travail



Salariés Utilisateurs
Maîtrise/Opérateurs/IRP



Maîtrise d'œuvre (MOE)

Bâtiment



Coordonnateur SPS

Etude d'opportunité et de faisabilité du projet

Constitution d'un Groupe de Travail Projet

Programmation

PROGRAMME / CDCF

Conception

Réalisation

Mise en service

Qualité d'usage

Etude de faisabilité du programme

Esquisses APS, APD, DCE

Plans de réalisation

AOR-OPR - Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

PGC, PIC, RJC
DIUO

Définition des moyens communs

Sécurité du chantier
Examen des PPSPS
Mise à jour des PGC et DIUO

Remise du Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage DIUO

Cahiers des charges

Analyse de l'existant Prescrit / Réalisé
Organisation future du travail
Validation programme

Définition des lignes de production
Maquettes / Prototypes

Suivi pour validation

Plans de fabrication

Information / Visite
Projection / Appropriation

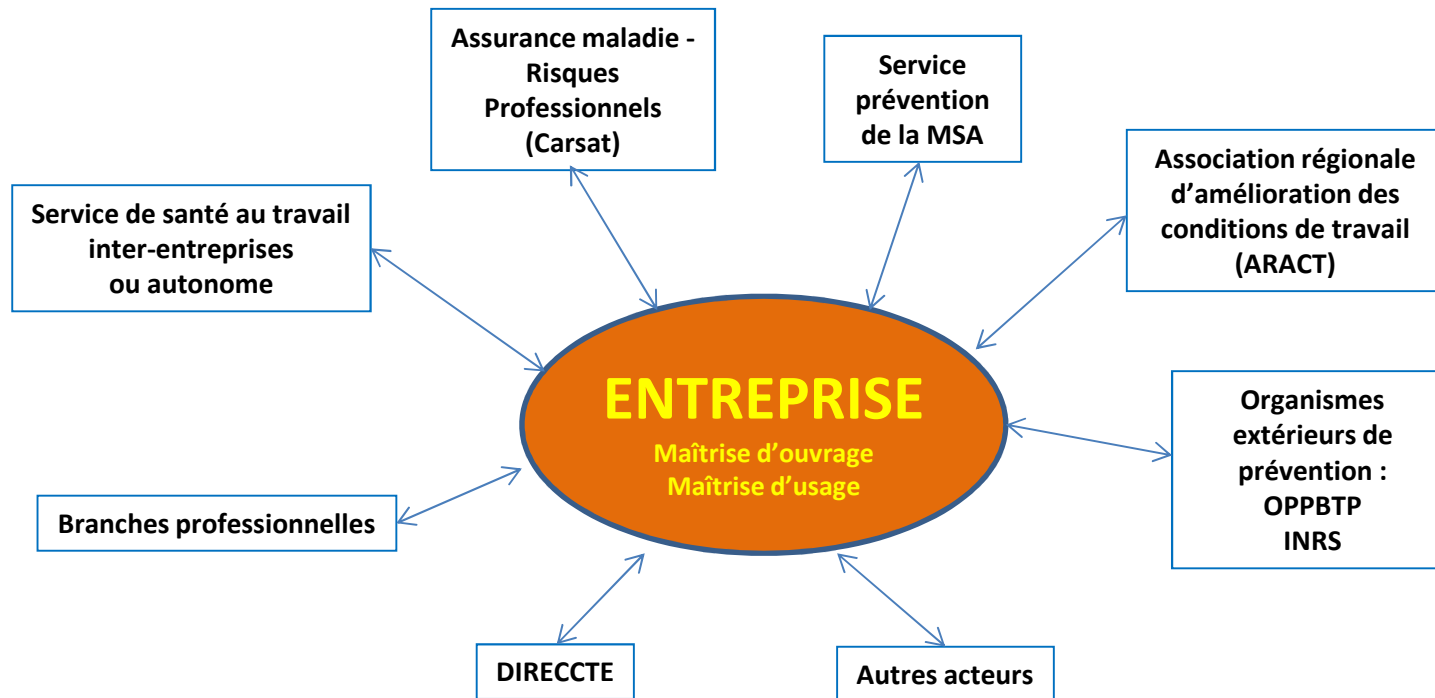
Notices fonctionnelles
Notices d'utilisation
Rapports d'essais

Evaluation
Formation / Appropriation
Modes opératoires
Fiches de postes
Procédures de sécurité

Partenaires institutionnels

Support institutionnel :

Par leur expérience, des organismes institutionnels sont là pour vous aider aux différentes étapes de votre projet.



Service de santé au travail inter-entreprises ou autonome

Présentation

Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Dans les services interentreprises, cette mission est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de diverses compétences (médecins du travail, techniciens HSE, ergonomes, toxicologues, psychologues, etc...).

Apports dans un projet

Aide à l'intégration de la prévention des risques professionnels le plus en amont possible d'un projet, dès la conception des lieux ou de l'organisation des situations de travail et des équipements. Lorsque l'analyse de l'activité des salariés est absente de la définition des futurs systèmes de travail, il y a fort à parier que les créations mises en place s'accompagneront de dysfonctionnements en terme de qualité d'usage (performance, risques professionnels, qualité...).

Exemples d'accompagnements :

- Conception industrielle
- Conception architecturale
- Création d'un poste de travail
- Aide à la conduite de projet
- Aide au choix en assistance à maîtrise d'usage
- Etc.

Coordonnées

Pour contacter votre service de santé un annuaire est disponible : <http://www.presanse.fr/CISME/annuaire.aspx>

Branches professionnelles

Présentation

Les branches professionnelles publient des guides ou participent à des actions valorisant des expériences et des bonnes pratiques.

Apports dans un projet

Les guides et outils apportent des éléments de réflexion aux acteurs du projet. Cela permet d'enrichir les échanges en se basant sur des problématiques professionnelles propres au secteur d'activité.

Exemples de réalisation

- Recueil de bonnes pratiques d'aménagement des boulangeries en Occitanie, ayant donné lieu à une publication nationale :

<https://www.anact.fr/concevoir-la-boulangerie-de-demain-amenagement-des-locaux-et-organisation-du-travail>

- Agroalimentaire : site institutionnel partenarial d'aide à la conception des locaux de travail

<http://www.agrobat.fr/>

Carsat, assurance maladie du régime général

Présentation

Les Carsat déclinent en région les missions de prévention et de tarification de la branche Assurance Maladie - Risques professionnels de la Sécurité Sociale. Elles ont la charge de mettre en œuvre, à destination des entreprises et des salariés affiliés au régime général, une politique globale de gestion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP) telle que définie par les conventions d'objectifs et de gestion (COG) signées à intervalle régulier avec l'État.

Le département Risques professionnels de la Carsat, dans ses attributions d'assureur public solidaire et de préventeur prescripteur, est chargé de développer et coordonner la prévention des AT-MP des salariés et ses actions s'inscrivent dans le cadre défini par les partenaires sociaux, tant au niveau national que régional, afin de diminuer les coûts des accidents du travail et maladies professionnelles.

Apports dans un projet

Le département Risques Professionnels de la Carsat apporte une aide à la Conception des Lieux et Situations de Travail (CLST) et affiche ainsi sa volonté d'encourager les entreprises dans la prise en compte de la prévention dès les premiers instants d'un projet de construction, d'extension ou de rénovation, par l'analyse de ses points « irréversibles » et la recherche de solutions de protection intrinsèques ou collectives des risques repérés.

C'est en effet à ce stade que cette prise en compte assure à l'entreprise une production plus fluide, moins contrainte, et génère des gains sociaux, économiques et humains très substantiels.

Exemples de réalisation

Lors de la création d'un restaurant d'entreprise, les compétences rassemblées de tous les acteurs (MOA, MOE, CSPS, Exploitant et utilisateurs...) ont permis d'offrir, à la fois des conditions de travail satisfaisant les salariés de l'entreprise prestataire et des conditions de bien-être aux salariés de l'entreprise.

Lors de la création d'un centre de soins mutualiste, la structure a sollicité la Carsat pour l'aider à aménager son cabinet de pédicurie/podologie. Cette coopération a permis d'aider la future utilisatrice à mettre en évidence, à partir de l'analyse de son activité antérieure, les contraintes et les risques (TMS, risques chimiques...) auxquels elle était exposée au cours des différentes phases de travail.

En complément des fiches de bonnes pratiques (« plateau technique d'un cabinet de podologie ») éditées par l'Ordre National des pédicures podologues, cette collaboration a conduit à la réorganisation des espaces de travail, à la prévision un réseau de ventilation adapté, à la définition plus détaillée du cahier des charges relatif aux équipements de travail de façon à faciliter l'activité et réduire l'exposition aux risques professionnels.

Coordonnées

Carsat Midi Pyrénées – Département Risques Professionnels – 2 rue Georges-Vivent – 31000 Toulouse - <https://www.carsat-mp.fr/home.html>

Carsat Languedoc Roussillon – Département Risques Professionnels – 29 cours Gambetta – 34000 Montpellier - <https://www.carsat-lr.fr/home.html#>

MSA, Protection sociale du monde agricole

Présentation

La Mutualité Sociale Agricole assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Pour ces acteurs agricoles, la MSA regroupe sous le service Santé Sécurité au Travail, un pôle Santé au Travail et un pôle Prévention des Risques Professionnels.

Apports dans un projet

Les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA accompagnent les entreprises dans leurs projets. L'objectif étant d'intégrer le plus en amont possible (schéma directeur, plan, cahier des charges...) les interventions humaines dans le cadre de la réalisation du travail. Leur bonne connaissance des métiers confère un regard particulièrement enrichissant aux entreprises. De multiples profils au sein des équipes permettent de pouvoir répondre aux demandes de plus en plus complexes (ingénieurs agricoles, ergonomes, psychologues du travail, spécialistes de la prévention des risques professionnels...).

Exemples de réalisation

L'accompagnement de projet fait partie intégrante des missions du service Santé Sécurité au Travail. Les MSA développent des méthodes d'interventions pour accompagner au mieux les entreprises dans leurs projets d'investissement :

- diagnostics ergonomiques (accompagnement d'un projet de conception de chaîne d'embouteillage, diagnostic en abattoir palmipède gras, conception et organisation du travail en salle de traite à l'occasion d'un regroupement de GAEC...);
- simulations sur plans 2D et 3D (systèmes de contention ovins et bovins, conception de bâtiments agricoles, conception de station de conditionnement...).
- aide à la réalisation de cahiers des charges à destination des fabricants de matériel (godets de décuverge)

Les quatre MSA d'Occitanie participent à des travaux partenariaux, par exemple :

- formation du réseau MSA Santé Sécurité au Travail
- groupe national sur la conception des chais en vinification

Site national

<https://ssa.msa.fr/> et informations disponibles sur les réseaux sociaux : Twitter, Instagram.

Films régionaux

Accompagnement d'une entreprise pour la conception d'un espace de contention de bovins :

<https://m.youtube.com/channel/UCirfVvYJlCuD9H22rslldpdsQ>

ARACT

Présentation

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Occitanie est une structure associative paritaire au service des entreprises, des salariés, et des partenaires sociaux régionaux. Son objectif : améliorer les conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, promouvoir des démarches d'innovation sociale, en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.

Apports dans un projet

L'Aract conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés sur le terrain dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance globale. Elle aide les entreprises à conduire leur projet de conception en intégrant les enjeux de performance industrielle et d'amélioration des conditions de travail des salariés. Elle mobilise dans ce but des méthodes innovantes et participatives.

Exemples de réalisation

L'ARACT, partenaire du réseau ANACT (agence nationale), accompagne de nombreux projets de changement dans les entreprises, en particuliers ceux portant sur l'organisation et les conditions de travail. Par exemple :

- <https://www.anact.fr/reussir-un-projet-de-conception-et-damenagement-de-batiments-en-pme-lenjeu-des-conditions-de-travail>
- http://occitanie.aract.fr/DETAIL/SWAM_24_PORTAIL/MEDIATHEQUE1?p_thingIdToShow=35271612
- http://occitanie.aract.fr/DETAIL/SWAM_24_PORTAIL/SWAM_24_ARTICLES?p_thingIdToShow=48298280

Coordonnées en région

- 25, rue Roquelaine - 31000 - TOULOUSE
- 1350 Av. Albert Einstein - 34000 - MONTPELLIER

Tél : 05 62 73 74 10

Tél : 04 99 52 61 40

Mail : occitanie@anact.fr

Organismes extérieurs de prévention : OPPBTP, INRS

Présentation

Plusieurs organismes de prévention produisent des études et des guides à l'attention des entreprises, notamment l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) et l'INRS (Institut national de recherche sur la sécurité au travail).

Apports dans un projet

Guider les acteurs du projet dans leurs choix et décisions.

Exemples de réalisation

Dossier documentaire Conception des lieux de travail :

<http://www.inrs.fr/demarche/conception-lieux-situations-travail/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Guide pour choisir un coordonnateur SPS :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Chantier/Maitrise-d-ouvrage-un-guide-pour-mieux-choisir-les-coordonnateurs-SPS>

Liens

www.inrs.fr

www.preventionbtp.fr

DIRECCTE

Présentation

Les services de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), outre leur mission de contrôle, peuvent conseiller les porteurs de projet.

Apports dans un projet

Rappel de la réglementation applicable, connaissance des dispositifs d'aide, enseignements tirés d'autres réalisations, partage avec les acteurs du projet, anticipation sur les conditions de travail...

Exemples de réalisation

L'employeur d'une petite entreprise de maroquinerie convient, après avoir fait part à l'inspecteur du travail de son projet de modification de production, de rectifier le circuit des peaux pour éviter aux salariés et aux matières d'être exposés aux intempéries hors des bâtiments.

Après échanges avec l'inspecteur du travail, le promoteur d'un centre commercial ajoute les locaux nécessaires au fonctionnement des entreprises sous-traitantes qui travailleront sur le site mais qui avaient été oubliées dans le projet initial.

Coordonnées

Service d'inspection du travail compétent pour votre entreprise :

<https://lespacedescartes.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=999f875bef97410babceb799bc5c67fb67>

Dossiers relatifs à la santé au travail sur le site ministériel :

https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/?max_articles=12

Autres acteurs

D'autres organismes peuvent impacter les choix du projet : les obligations qu'ils peuvent apporter sont à prendre en compte tout au long de la conception.

Par exemple :

- Services d'incendie et de secours : aménagement des voies d'accès, points d'eau, secours incendie...
- Assureurs : règles contractuelles de l'APSAD, par exemple réseau d'extinction automatique...
- Services de l'urbanisme : aménagements de zones d'activités, respect du plan local d'urbanisme, périmètre de monuments historiques...
- DREAL : réglementations spécifiques de protection de l'environnement, installations classées (ICPE)
- DDPP : rappel des règles d'hygiène alimentaire
- etc.

Maîtrise d'ouvrage

Présentation

La maîtrise d'ouvrage est le donneur d'ordre pour lequel le projet sera réalisé. Elle est responsable de mettre en œuvre les études préalables (opportunité, localisation, faisabilité), et de formaliser l'expression de besoins dans le cadre des normes réglementaires et professionnelles, les dispositions qualité qui devront être appliquées, de contrôler la conformité des livrables remis par la maîtrise d'œuvre dans le respect du cahier des charges.

Apports dans un projet

La maîtrise d'ouvrage (MOa) est responsable de la bonne fin du projet et de son financement. Elle doit maîtriser l'ensemble du projet de l'idée à l'exploitation, de l'étude de faisabilité au commissionnement. Elle a intérêt à anticiper les modalités d'exploitation dès la phase conception.

N'ayant généralement ni toutes les compétences, ni le temps nécessaire pour gérer l'ensemble des aspects du projet, la maîtrise d'ouvrage utilise des compétences externes pour ce faire : des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont des programmistes et des assistants à maîtrise d'usage (AMU). Cette collaboration permet de conforter la relation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études, entreprises réalisant les travaux).

Assistant à maîtrise d'ouvrage généraliste (AMO)

Présentation

- L'AMO a pour fonction générale d'instruire et d'éclairer les décisions du maître d'ouvrage sur un projet donné, la Maîtrise d'Ouvrage ayant besoin d'un ensemble de compétences qu'elle n'a pas vocation à recruter de façon pérenne.
- Elle va donc s'assurer les conseils de divers spécialistes nécessaires pour le projet, voire même l'assistance d'un généraliste dans le cas où il s'agit d'un maître d'ouvrage « occasionnel ».

Apports dans un projet

Dans un souci de qualité et de pertinence des projets et dans un contexte législatif et réglementaire en évolution, la réalisation de projets d'ouvrages complexes ou ambitieux rend le recours à l'AMO incontournable.

L'AMO, du fait de sa connaissance de la dynamique des projets est en mesure d'expertiser une situation, d'analyser et synthétiser les problématiques rencontrées, tant dans les domaines techniques que juridiques, administratifs et financiers. Grâce à sa connaissance des langages et techniques des différents corps de métiers impliqués dans la conduite et la réalisation de projets immobiliers, urbains et de territoires, l'AMO est en mesure de représenter efficacement les intérêts du maître d'ouvrage et de coordonner les acteurs mobilisés.

Les compétences de l'AMO permettent au maître d'ouvrage de mieux organiser les modalités de consultation, de préparer ses arbitrages et d'outiller ses prises de décisions. L'AMO contribue par son intervention à la maîtrise des quatre paramètres essentiels pour l'aboutissement d'un projet réussi : Qualité, Pertinence, Coûts et Délais.

Coordonnées

Guide de la Fédération CINOV : <http://www.cinov.fr/federation/cache/journal/2018/01/10/guide-amo-2018>

Programmist(e) / Assistant(e) à maîtrise d'usage, ergonomie des espaces de travail en AMO

Présentation

- Le programmiste et l'ergonome ont tous deux pour finalité d'assister le maître d'ouvrage dans le contrôle des paramètres de définition d'une opération, des conditions de sa réalisation et de son fonctionnement futur :
 - plus grande pertinence des choix,
 - meilleure adéquation aux attentes, aux besoins et aux usages,
 - prise en compte des conditions d'entretien et du maintien en bon état d'usage dans une démarche de coût global.
- Au cœur de ces objectifs bien assimilés par les programmistes, l'assistant à maîtrise d'usage et ergonomie des espaces insiste sur l'importance de viser la protection et l'amélioration de la santé des utilisateurs et usagers dans son lien avec l'efficacité et la performance du système (la haute qualité d'usage). Si on ajoute à cela les dimensions environnementales, incontournables aujourd'hui, il semble d'autant plus crucial d'améliorer par une méthode rigoureuse la participation de l'ensemble des parties prenantes aux projets de rénovation ou de conception architecturale, dont notamment les utilisateurs et les usagers futurs.

L'intérêt de cette complémentarité est triple :

1. s'assurer de la concordance de l'organisation prévue, des fonctions et fonctionnements considérés et des conditions de travail futures, avec les attentes et les besoins des utilisateurs (exploitants et mainteneurs) ainsi que les usagers du bâtiment (travailleurs et clients). Et cela tout le long du processus, de l'étude de faisabilité à la mise en service ;
2. construire et garantir la conduite des changements associés avec les acteurs eux-mêmes de façon à s'assurer de leur participation effective au projet et in fine de leur adhésion au projet, gage de la qualité future du lien entre performance et santé en phase dans la durée avec les objectifs du projet ;
3. s'assurer des conditions de réalisation des missions des concepteurs (développement des ressources immatérielles pour les participants du projet, notamment au travers des capacités à coopérer), de manière à ce que le résultat de leur travail soit le plus performant possible (nous faisons un lien direct avec les conditions d'exercice et le résultat de cet exercice).

Exemples de réalisation

AMU ergo pour la conception d'un atelier de traitement et reconditionnement d'huiles essentielles bio : lien vers fiches de présentation du projet.

Coordonnées

Fédération CINOVA : CINOVA Ergonomie [<http://www.ergonomie-snce.fr/>] et CINOVA SYPAA [<https://www.cinov.fr/syndicats/sypaa>]

Conception des lieux et situations de travail

Liens utiles :

Institutions supports

- ARACT Occitanie Tél : 05 62 73 74 10 / 04 99 52 61 40 ou [http://occitanie.aract.fr/SWAM_24_PORTAIL/SWAM_24 z Contact ez-nous](http://occitanie.aract.fr/SWAM_24_PORTAIL/SWAM_24_z_Contact_ez-nous)
- CARSAT – www.carsat-mp.fr www.carsat-lr.fr ou MSA ou OPPBTP
- Votre service de santé au travail
<http://www.presanse.fr/CISME/annuaire.aspx>

Voir aussi sur le site du PRST3 Occitanie la liste bibliographique de documents téléchargeables sur internet

Assistance à maîtrise d'usages et ergonomie

- Guide « Choisir un ergonome conseil pour une intervention en assistance à maîtrise d'usages »
Voir le guide sur le site du PRST3 Occitanie
- Fiche « Missions d'un ergonome en assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre dans un projet architectural »
Lien : <http://ergonomie-snce.fr/Actions-SNCE.html>
- Lien liste d'ergonomes CINOV Ergonomie : <http://ergonomie-snce.fr/Annuaire-ergonomie.html>
- Liste des ergonomes européens certifiés
Lien : <https://www.eurerg.eu/the-cree-register/>

Lexique :

- AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- AMU : Assistance Maîtrise d'Usages
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception
- APD : Avant Projet Définitif, dessin du plan affiné permettant l'engagement de la MOE sur le coût prévisionnel de l'ouvrage
- APS : Avant Projet Sommaire ou AVP, dessin du plan intégrant le dimensionnement des éléments techniques...
- AT-MP : Accident du travail et maladie professionnelle
- CSPS : coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour le chantier
- DCE : Dossier de Consultation des Entreprises (de réalisation)
- Esq : Esquisse, dessin du plan en deux dimensions
- IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
- IRP : Instances représentatives du personnel
- MOA : Maîtrise d'Ouvrage, celui qui commande le bâtiment, dit aussi le donneur d'ordre.
- MOE : Maîtrise d'Œuvre, l'équipe de maîtrise d'œuvre est généralement composée d'un architecte et des bureaux d'études techniques nécessaires au projet (BEs structures, infrastructures, climatisation, ventilation, chauffage, électricité, paysage, acoustique, ergonomie...)
- OEP : Organismes extérieurs de prévention
- OPR : Opération Préalables à la Réception
- PRO : Dossier Projet réunissant les plans définitifs et les cahiers des charges concernant les différents lots de construction (DCE)
- Qualité d'usage : Capacité à répondre aux utilisateurs en associant performance et qualité de vie au travail

EN OCCITANIE, LA SANTÉ AU TRAVAIL C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

prst-occitanie.fr



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020